



## Conditions générales de Vente

WEKEY immatriculé au Registre du Commerce de NIORT au N° 824 273 593 00023 dont le siège social est situé 3 Rue Archimède, Pépinière d'entreprises 79000 NIORT, ci-après dénommée WEKEY qui organise et dispense des formations professionnelles.

La signature par le client des présentes Conditions Générales de Ventes (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes les conditions générales d'achat, sauf accord stipulations particulières dérogatoires mentionnées aux termes de la convention simplifiée de formation professionnelle qui forme, avec les présentes et le bulletin d'inscription, un tout indivisible. Tout autres documents de WEKEY, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que WEKEY ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### 1- INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous préinscrire par téléphone au 06 28 45 00 79 ou sur le site directement via l'imprimé joint. Pour être définitive, une commande doit être expressément formulée sur support papier via le formulaire d'inscription sur notre site. Pour toute inscription, un accusé réception ainsi que la convention de formation sont adressés au responsable de l'inscription. Dans les 15 jours ouvrés qui précèdent le stage, WEKEY adresse directement à chaque futur participant une convocation. Celle-ci précise les horaires exacts de la formation, le lieu et les moyens d'accès. Le lieu de formation précisé sur le site n'est pas contractuel. En fonction de la gestion des salles, WEKEY peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Sur place, le participant est invité à signer une liste d'émargement. Dans la quinzaine qui suit la formation, WEKEY adresse aux personnes concernées, la facture, la feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence. Dans la mesure où WEKEY édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

### 2- ANNULATION – REMPLACEMENT

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit WEKEY et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sous réserve d'en informer WEKEY par lettre recommandée avec accusé réception ou par courrier électronique à [formation@wekey.fr](mailto:formation@wekey.fr), trente (30) jours calendaires avant la date de la formation. Les commandes de sessions de formations peuvent être annulées par le Commanditaire aux conditions suivantes :

- Sans frais pour une annulation intervenant au moins 30 jours ouvrés avant le début de la formation
- Facturation de 50% du montant de la formation pour une annulation comprise entre 30 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- Facturation de 100% du montant de la formation pour une annulation à moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

### 3- TARIFS – PAIEMENT

La communication des prix est faite en euros Hors Taxes. Ils seront majorés des droits et taxes applicables à la date de facturation. Nos tarifs sont forfaitaires : ils comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant et/ou après la formation, les petits-déjeuners, les déjeuners et les pauses café. Pour toutes entreprises résidentes hors France et les personnes ayant une activité d'indépendants, le règlement du prix de la formation est à effectuer avant le jour de la formation, comptant et sans escompte. La facture est envoyée avant la formation et doit être réglée au plus tard le premier jour de celle-ci : soit par chèque bancaire à l'ordre de WEKEY, soit par virement bancaire à notre banque dont les coordonnées vous seront indiquées dans la convention de formation simplifiée.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge lui sera directement facturée.

WEKEY facturera à l'OPCA concerné si l'accord de prise en charge a bien été reçu et l'invite à le facturer directement.

Dans la mesure où WEKEY édite une facture valant convention de formation pour l'action commandée, il appartient au Client d'en vérifier l'imputabilité auprès de son OPCA. Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt aux taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10%. A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15% du montant des sommes exigibles.

En cas de rejet d'un effet de commerce, les frais encourus seront facturés au Client. Vous pouvez adresser vos paiements par chèque ou par virement sur notre compte dont les coordonnées vous seront transmises lors de votre commande.

### 4- RESPONSABILITE – INDEMNITES

L'employeur, ou selon le cas le participant s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de WEKEY ou les participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré WEKEY pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que WEKEY ne puisse être recherchée ou inquiétée.

### 5- DROIT DE CONTRÔLE DE WEKEY

WEKEY se réserve la possibilité d'ajourner, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.

WEKEY se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De refuser toute inscription de la part d'un client qui ne serait pas à jour de ses paiements, qu'elle qu'en soit la nature,
- De refuser l'accès de toute personne destinataire d'une convocation qui ne serait pas à jour de ses paiements,
- D'exclure à tout moment tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présents CGV,
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

### 6- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations WEKEY ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse préalable et écrite de WEKEY ou de ses ayants droits.

### 7- LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre WEKEY et ses clients relèvent de la Loi Française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de NIORT quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.